



FORMATION B.P.J.E.P.S.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Diplôme du Ministère des Sports

Homologué de niveau IV (Registre National des Certifications Professionnelles)

Spécialité "Animateur "

Mention : Loisirs Tous Publics (LTP)

Du 4 novembre 2024 au 30 octobre 2025

602 HEURES EN CENTRE DE FORMATION ET 1068 HEURES EN ENTREPRISE

Habilitation Direction Régionale Académique à la Jeunesse à l'engagement et aux Sports

L'ensemble de la formation en centre se réalisera au 10 rue Ampère – Massy

OBJECTIFS DE FORMATION

Former des animateurs capables d'encadrer des groupes et conduire des actions d'animation de loisirs tous publics. Cette formation a pour finalité de contribuer au développement des pratiques d'animation professionnelles notamment par la communication, l'organisation et la gestion des actions de loisirs pour des structures dans le champ de l'Éducation Populaire plus particulièrement de l'animation des publics

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION

🔗 **LA FORMATION EN ALTERNANCE ENTRE L'ENTREPRISE ET LE CENTRE DE FORMATION PREPARE A L'OBTENTION DU BPJEPS :**

le bpjepts apt s'organise autour de 4 Unités capitalisables (UC) qui devront permettre aux stagiaires de :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC transversales

UC 2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

à tous les BPJEPS

UC 3 : Conduite d'une action de direction d'ACM

UC 4 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

🔗 **LA FORMATION EN ENTREPRISE :**

L'alternance en entreprise se déroule pendant 1 à 3 jours par semaine tout au long de la formation dans des structures relevant du secteur associatif (associations de loisirs), du secteur privé (entreprises privées d'organisations d'animation, comités d'entreprise...) du secteur public (service enfance/jeunesse des collectivités territoriales), établissement public (maisons de retraite, hôpitaux), Education Nationale (écoles privées, écoles maternelles, écoles primaires)

VALIDATION DE LA FORMATION

Le **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S)**, est un diplôme d'état délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Le candidat pourra ainsi aussi bien travailler dans des structures associatives, municipales ou privées organisant et mettant en oeuvre la pratique de l'animation dans toute structure et pour tout public

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

1 L'ACCES A LA FORMATION EST SUBORDONNÉE A L'OBLIGATION DE CERTAINES CONDITIONS POUR QUE VOTRE CANDIDATURE SOIT PRISE EN COMPTE.

- Avoir 18 ans à l'entrée en formation
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1) ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la carte Sauveteur Secouriste du Travail (SST en cours de validité).
- Présenter le Certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) ou Journée défense et Citoyenneté (JDC), uniquement pour les candidats de nationalité française.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois pour les tests d'exigences préalables de la DRAJES et à l'entrée en formation.
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle auprès d'un groupe et ce pour une durée de 200 heures

2 VOUS SEREZ ENSUITE CONVOQUÉ-E À UNE RÉUNION DE PRÉSENTATION ET D'INFORMATION SUR LA FORMATION

3 A LA SUITE DE CETTE RÉUNION, UN TEST ÉCRIT ET UN ORAL SERONT ORGANISÉS PAR GENIUS ACADEMIE : À L'ISSUE DE CES ÉPREUVES, LE JURY DE GENIUS ACADEMIE PROCÉDERA À LA SÉLECTION DES CANDIDATURES.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

1 SI VOUS ÊTES SALARIÉ-E

6 990 €

- En Congé Individuel de Formation (CIF)
- En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation)
- En Contrat de Professionnalisation, le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur



2 AUTRES FINANCEMENTS

4 990 €

- **Financement pour les demandeurs d'emploi par les places financées par Pole Emploi Ile de France**
 - Co-financement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, de votre Caisse de Retraite, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune...
 - Financement Individuel,
 - Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale
 - Cette formation est éligible au CPF
- En **contrat d'apprentissage**, le coût de la formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur selon la législation en vigueur à un tarif réduit

GENIUS ACADEMIE

26 Route de Brie-94440 VILLECRESNES

Tél. : 09 81 44 71 19

Email : genius.academie@gmail.com

Site : www.genius-academie.fr

Formation Professionnelle n° 11941198094

UAI n° 0944278S

Association Agréée Economie Solidaire et Sociale

SIRET / 51303845500038 – APE/NAF : 8559 B